

Rachat des parts suite à une succession

Par Yllaw, le 04/02/2014 à 10:39

Suite au décès de mon mari, en 2000, la succession s'est déroulée selon les conseils du notaire, en parfait accord avec mes 2 filles: moitié pour moi, moitié pour elles.

Me serait-il possible de leur proposer le rachat de leur part, afin qu'elle puisse disposer d'une somme d'argent qui leur serait très utile en ce moment.

Si oui selon quelle modalité? Quelles seraient les démarches à entreprendre? Mon notaire, contacté, m'a fortement dissuadée, je n'ai pas compris son argumentation Merci